

Conseil de quartier Ouest

Réunion du 6 septembre 2021

Le conseil de quartier constitué le 17 juillet 2021 a élaboré son règlement intérieur.

Il a été décidé que les personnes, qui n'ont pas été tirées au sort lors de la réunion constitutive, pourront être des personnes ressources invitées suivant l'ordre du jour.

L'Adjoint de quartier rappelle que le conseil de quartier est un « couloir de transmission » pour le Conseil Municipal. Il doit travailler sur un projet en direction des habitants.

Les membres proposent que les habitants de la Grande Pâturage qui ont une expérience de l'ANRU échangent avec les habitants du Banlay.

Le conseil de quartier fonctionnera soit en séance plénière, soit par commission thématique ou par quartier suivant les sujets abordés.

Les membres du conseil de quartier souhaitent que des outils de communication soit utilisés afin de valoriser les actions de cette instance et également pour informer les habitants. Cela pourrait prendre la forme d'un journal de quartier. Le site de la Ville doit être alimenté régulièrement sur la vie du conseil de quartier.